



Février 2018

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

Début 2017, j'ai relayé auprès Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, les demandes des collectivités qui m'avaient sollicité pour appuyer leur dossier TEPCV.

Communauté de communes « Ambert Livradois Forez »

Courrier de soutien du 19/01/17

« Je tiens à souligner la qualité du projet élaboré [...] sur le nouveau territoire de l'EPCI. Il s'agit en effet d'étendre sur la nouvelle entité territoriale une démarche déjà mise en œuvre avec succès, [...] ».

La démonstration a été faite qu'une nouvelle éthique peut s'affirmer quand existe une volonté partagée de « faire autrement ». Aussi, la labellisation de cette nouvelle communauté de communes serait un signal fort en direction des territoires ruraux enclavés, aux atouts a priori limités mais portés par une détermination constante.

Mais je souhaite insister plus particulièrement sur une action dont l'originalité est **d'apporter des réponses concrètes à l'étendue du territoire concerné** : l'éloignement des antennes des 7 anciennes structures, avec des temps de parcours parfois supérieurs à 45', exige notamment une nouvelle façon de travailler pour **limiter les déplacements des équipes, des élus et des citoyens**. Non seulement le projet apporte des solutions innovantes en terme de mobilité, qui prennent en compte à la fois l'exigence environnementale et une sobriété de gestion, mais il s'attache aussi à **développer la démocratie de proximité** par de nouvelles formes de communication et d'implication collaborative.

Je suis persuadé que cette approche, qui sera immédiatement mise en œuvre, pourra rapidement faire école par son exemplarité.

Quant au volet biodiversité, il s'inscrit dans la « marque de fabrique » de la Communauté de Communes « Ambert Livradois Forez », située au cœur du Parc Naturel Régional Livradois-Forez. L'objectif n'est donc pas de combler des lacunes mais de conforter et amplifier, par de applications concrètes, ce qui a déjà été impulsé. [...] il s'agit de **préserver la biodiversité par des gestes du quotidien autour d'actions fortes**.

Vous aurez compris que ce courrier n'est pas un simple appui institutionnel mais une sollicitation motivée pour que cette communauté de communes puisse bénéficier d'une convention particulière d'appui financier.

Réponse ministérielle du 23/02/2017

« Vous avez appelé mon attention sur le dossier que la communauté de communes Ambert Livradois Forez a souhaité présenter dans le cadre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». [...] »

J'ai le plaisir de vous informer que **j'ai réservé 800 000 € sur le Fonds de la transition énergétique** pour les actions de promotion de la mobilité durable et de préservation de la biodiversité, ces actions permettent de mettre en œuvre la loi de transition énergétique, de créer des emplois dans ces secteurs et d'appliquer la lutte contre le réchauffement climatique annoncée à la COP 21 ».

Commune de Thiers

Courrier de soutien du 20/01/17

« La municipalité de Thiers est très sensible à la préservation de l'environnement. Aussi, la collectivité est-elle réellement engagée dans la transition énergétique et la croissance verte. [...] »

Ainsi, dans le cadre des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), la

commune a pu obtenir un conventionnement avec votre ministère.

Pour rappel, cette convention TEPCV de juillet 2016 a permis de mettre en oeuvre plusieurs actions, dont notamment la réhabilitation thermique extérieure de l'école du Moutier ainsi que la rénovation des anciens locaux de la piscine Iloa, qui est attenante à un lieu de sensibilisation interactif basé sur une zone Natura 2000.

Or, très volontaire dans la recherche perpétuelle d'économie d'énergie et de réduction de son émission en CO2, et dans la valorisation de ses espaces naturels, elle souhaite obtenir un avenant à cette convention.

En effet, trois projets majeurs sont portés par la municipalité de Thiers. :

*- La ville de Thiers est engagée depuis 2006 dans une **modernisation de son éclairage public** avec une utilisation de nouvelles technologies, beaucoup moins énergétivores. [...] Aussi, une partie du projet porté dans le cadre de cette demande d'avenant consiste au remplacement de 382 points lumineux par des nouveaux mâts supportant des dispositifs à Led, réduisant la consommation électrique. [...]*

*- Dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité [...] créer un **parc paysager et un espace apicole** respectueux de la biodiversité locale sur l'emplacement de l'ancienne piscine Iloa. Cette initiative permettrait une réelle reconquête du milieu naturel.*

*- La troisième action consiste au **renouvellement de la flotte des véhicules des services techniques** avec, comme choix de carburant, le gaz naturel comprimé [...] ».*

Réponse ministérielle du 27/02/17

« Vous avez appelé mon attention sur le dossier que la commune de Thiers a souhaité présenter dans le cadre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». [...]

*J'ai le plaisir de vous informer que **j'ai réservé 100 000 € sur le Fonds de la transition énergétique** pour les actions de promotion de la mobilité durable et de préservation de la biodiversité ».*

Désengagement de l'Etat

Le 6 novembre 2017, suite à une circulaire durcissant les critères d'attribution des crédits

affectés au TEPCV, j'ai interpellé le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

*« [...] Alors qu'une enveloppe globale de 750 millions avait été actée, conformément aux engagements conclus entre le ministère et les 500 lauréats TEPCV, votre circulaire fait désormais état d'un montant de crédits de paiement réduit à 400 millions. Pour s'inscrire dans cette enveloppe, **les préfets ont pour mission de rechercher des prétextes pouvant justifier un refus de paiement des aides contractualisées [...]***

Les recommandations de cette circulaire sont ressenties comme du mépris gouvernemental à l'égard des collectivités territoriales. Après les restrictions de dotations, voici venu le temps du reniement des engagements de l'Etat !

*La colère de tous les acteurs locaux impliqués dans cette démarche, si valorisante pour leur territoire, est d'autant plus forte qu'ils sont conscients des raisons de cette nouvelle restriction : **il s'agit de soustraire des crédits d'Etat, utiles aux territoires, pour financer les cadeaux fiscaux votés par la majorité gouvernementale en faveur des plus riches.***

Les montants investis dans le cadre du programme TEPCV témoignent pourtant de la forte dynamique créée par ce dispositif. Cette dynamique risque aujourd'hui d'être brisée. Ainsi, [...] le syndicat mixte du Parc naturel Livradois-Forez et la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez, signataires de ces conventions, sont confrontés aux lourdes incertitudes de cette circulaire. C'est en effet un montant total de 7 436 680 € d'investissements qui est programmé pour ces deux conventions, avec une somme attendue de 4 079 514 euros de crédits TEPCV.

Il n'est pas acceptable, Monsieur le Ministre, qu'une modification unilatérale soit envisagée dans le cadre d'une démarche contractuelle. Elle est aussi contraire à la règle républicaine du respect des engagements pris par le gouvernement précédent.

De plus, ces mesures administratives, imposées après la signature des conventions, vont amplifier les situations budgétaires déjà précaires des collectivités concernées. Ainsi, les communes partenaires de ces conventions, qui s'étaient engagées dans des programmes pouvant bénéficier de financement à hauteur de 75 % (rénovation d'éclairage public, équipement en matériel alternatif au désherbage

phytosanitaire...) devront-elles renoncer à ces investissements ou les honorer avec un montant moindre de subventions ?

Dans ces conditions, je vous invite, Monsieur le Ministre, à modifier la circulaire du 26 septembre afin que les collectivités engagées dans ces démarches innovantes puissent réaliser les investissements programmés, conformément aux engagements et aux conventions signées ».

Adresse de Ségolène Royal aux élus le 14/11/17

« Chers amis des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Vous êtes très nombreux à vous inquiéter des remises en cause budgétaires brutales qui vous ont été notifiées.

Je partage votre inquiétude d'autant que **rien ne justifie le fait que l'Etat ne respecte pas sa signature.**

En effet, [...] contrairement à ce qui vous est dit et contrairement à ce qui a été dit aux parlementaires, il reste 200 millions de crédits de paiement dans les caisses de la caisse des dépôts chargée de les gérer.

Lorsque ces crédits de paiement, qui sont versés au fur et à mesure des travaux seront tous utilisés, sans doute fin 2018, il appartient au gouvernement dans le cadre d'une loi de finances rectificative de prévoir les prochains crédits de paiement.

Ceux-ci peuvent s'étaler jusqu'en 2020 conformément à ce qui est prévu par les textes et en fonction du déroulement des travaux et jusqu'à 750 millions d'euros de programmation votée. La caisse des dépôts a demandé que dans l'actuelle loi de finances une enveloppe complémentaire de 100 millions d'euros soit prévue au cas où la dynamique des travaux permettrait l'engagement de plus des 200 millions d'euros disponibles. [...]

Je saisis cette occasion pour vous féliciter à nouveau du formidable travail accompli. La lutte contre le réchauffement climatique se conduit sur les territoires. Un travail considérable a été fait que je suis heureuse d'avoir conduit avec vous. Inventer le concept, trouver les financements, mobiliser les territoires, leur faire confiance, avec les résultats en termes d'emplois et de réduction de CO2, doit continuer. [...] ».

Rencontres avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

- Le 6 décembre 2017, j'ai eu une réunion de travail avec le cabinet de Nicolas Hulot pour relayer avec précisions les inquiétudes de la Communauté de Communes « Ambert Livradois Forez ». Elles concernaient les divers points de blocage pouvant remettre en cause le versement des subventions.

- Le 20 décembre 2017, une rencontre en tête à tête avec Nicolas Hulot m'a permis de revenir sur les difficultés non résolues en fin d'année, notamment sur les critères définissant la date de démarrage des actions.

Réponse ministérielle du 22/01/2018

« Vous avez bien voulu m'interroger sur la mise en œuvre des conventions que plusieurs collectivités situées dans votre circonscription ont signées avec l'État, dans le cadre de la démarche des Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Vous souhaitez savoir si la signature d'une convention de maîtrise d'œuvre peut être considérée comme un démarrage de l'action.

Le décret du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement fixe un cadre précis de ce qui constitue un démarrage.

Ainsi, si le marché de maîtrise d'œuvre a seulement pour objet d'assister le maître d'ouvrage pour la consultation des entreprises et pour la conclusion d'un ou de plusieurs marchés qui pourraient être conclus, il ne pourra être considéré qu'une telle convention vaut démarrage de l'action.

En effet, une telle convention, assimilable à une étude préalable, n'engage pas juridiquement le porteur de projet à réaliser son action. En revanche, si le marché a pour objet de confier au maître d'œuvre l'exécution du marché de travaux ou l'assistance du maître d'ouvrage pour la réception des ouvrages, une telle convention, liée aux conventions de travaux passées par ailleurs, pourra être acceptée ».